

A quand la parité en politique?

Voilà 45 ans que les femmes ont acquis le droit de vote et d'éligibilité aux plans communal et cantonal. En 1972, les femmes participent pour la première fois aux élections communales: 5% d'entre elles sont élues dans les exécutifs locaux. Chaque place est conquise avec difficulté. Une femme de plus, c'est un homme de moins! Au fil des années, très lentement, cette proportion s'accroît. Aujourd'hui, elle est d'un peu plus de 20%, ce qui signifie que les hommes occupent encore 80% des sièges dans les conseils communaux. Trente-trois communes n'ont encore aucune femme dans leur conseil. Une dizaine de femmes président actuellement leur commune.

En 1973, les femmes accèdent au Grand Conseil, mais le Conseil d'Etat leur restera inaccessible jusqu'en

2009, moment de l'élection d'Esther Waeber-Kalbermatten. Le Valais sera ainsi le dernier canton suisse à élire une femme dans son gouvernement. Sur les 130 députés au Grand Conseil, on comptera d'abord 7 femmes, puis ce nombre diminuera à 6, puis à 5. Là aussi, avec une extrême lenteur, les femmes conquièrent quelques sièges. Aux dernières élections (en 2013), la proportion s'est élevée à 16,2%, moins qu'au cours de la législature précédente. A ce jour, 5 femmes ont présidé le Grand Conseil, soit en moyenne une élue tous les neuf ou dix ans, alors que cette présidence change chaque année.

Sur le plan fédéral enfin, le droit de vote et d'éligibilité a été acquis par les femmes en 1971. Cette année-là, une Valaisanne est entrée au Conseil national, Gabrielle Nanchen. D'au-

tres femmes lui ont succédé depuis. Trois d'entre elles ont été éjectées de leur siège par un homme: Monique Paccolat, démocrate-chrétienne, a été renvoyée chez elle par Simon Epiney, Rose-Marie Antille, radicale, par Bernard Comby et enfin Françoise Vannay, socialiste, par Peter Bodenmann. On peut donc en déduire qu'en matière d'égalité les partis politiques valaisans ont des mœurs assez semblables et qu'ils ne font pas dans la dentelle. Au Conseil des Etats, faut-il le préciser, les deux sièges valaisans sont encore et toujours détenus par des hommes.

Tout compte fait, à ce rythme, la parité en matière électorale pourrait être atteinte vers 2085 dans le meilleur des cas, au milieu ou à la fin du III^e millénaire si rien ne change.

CILETTE CRETTON

MEMBRE
DE VIA MULIERIS

«A ce rythme, la parité en matière électorale pourrait être atteinte vers 2085 dans le meilleur des cas, au milieu ou à la fin du III^e millénaire si rien ne change.»

